

**Projet de parc éolien Nicolas-Riou  
dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette  
par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.**

**Dossier : 6211-24-085**

**Compte rendu de la période d'information  
et de consultation du dossier par le public  
du 11 juin au 27 juillet 2015**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette* par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. a pris fin le 27 juillet dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 28 mai 2015 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 11 juin au 27 juillet 2015, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

## **Le projet**

### **Justification et description**

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C., promoteur du projet, résulte d'un partenariat entre EDF Energies Nouvelles Canada, Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il propose l'aménagement d'un parc éolien communautaire composé de 68 éoliennes de 3,3 MW chacune pour une capacité totale de 224,4 MW. Ce projet, retenu au quatrième appel d'offres d'énergie éolienne lancé en décembre 2013 par Hydro-Québec, serait implanté principalement dans le territoire non organisé de Lac-Boisbouscache. Quelques-unes des éoliennes seraient installées sur les terres publiques de Saint-Mathieu-de-Rioux et de Saint-Médard ainsi que sur des terres privées de la seigneurie Nicolas-Riou à Saint-Eugène-de-Ladrière. Une portion de chemin serait également localisée à Sainte-Françoise.

Un réseau électrique, majoritairement souterrain, convergerait vers un poste de raccordement qui serait aménagé à proximité de la ligne de transport d'électricité à 315 kV située à Saint-Mathieu-de-Rioux. De plus, la réalisation du projet nécessiterait l'utilisation de 45 km de chemin existants, la construction de 33 km de nouveaux chemins, l'installation de 33 traverses de cours d'eau ainsi que la construction d'un bâtiment d'exploitation et de maintenance.

Jusqu'à 400 personnes pourraient être employées au cours de la phase de construction qui débiterait au printemps 2016. La phase d'exploitation, d'une durée d'au moins 25 ans, entraînerait pour sa part la création de 5 à 10 emplois permanents. La mise en service du parc éolien est prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2017 et le coût de réalisation du projet est évalué à environ 500 M\$.

(Extrait du communiqué émis le 11 juin 2015)

### **Les préoccupations soulevées**

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques, de lettres ou de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### **la justification du projet**

- la justification du projet dans le contexte des surplus d'énergie d'Hydro-Québec ;
- la vente à perte de l'électricité produite par les éoliennes ;
- le prix par kW/h indexé à chaque année ;
- le dilemme entre le fait de payer pour l'électricité produite par les éoliennes et de bénéficier des retombées économiques du projet ;
- la possibilité de monnayer une ressource comme le vent et de laisser un héritage à leurs enfants ;
- le moindre impact sur l'environnement de l'éolien par rapport au pétrole ;

## **les retombées économiques**

- la composition du comité de maximisation économique ;
- la possibilité de faire partie du comité de maximisation économique ;
- les retombées économiques permettant le maintien des services publics dans le milieu ;
- les redevances au Club de chasse et de pêche Appalaches ;
- la répartition des redevances dans la région incluant la Gaspésie ;
- l'embauche d'entreprises et de main-d'œuvre locales ;

## **les garanties**

- l'existence d'un fonds en fiducie prévu pour le démantèlement du parc éolien ;
- le recours au fonds en fiducie dans le cas d'une faillite de la compagnie ;
- la confirmation qu'aucune éolienne ne sera visible à partir du village de Saint-Mathieu-de-Rieux ;
- la confirmation qu'aucune éolienne ne sera visible à partir de la ceinture bleue, soit 300 mètres autour du lac Saint-Mathieu et du Petit lac Saint-Mathieu ;
- l'utilisation du site dans 25 ans, soit après la fin du contrat signé avec Hydro-Québec ;
- l'accessibilité du territoire après la réalisation du projet ;
- le déplacement des éoliennes pour se conformer à la notion de réserve faunique ;
- l'aire protégée qui devait être à 100 % naturelle et qui ne le serait plus ;

## **le projet et son acceptabilité sociale**

- l'utilisation de l'eau des lacs environnants ou de la rivière Sainte-Françoise dans la préparation du ciment des bases d'éoliennes ;
- le niveau d'acceptabilité sociale du projet à Saint-Eugène-de-Ladrière ;
- le niveau d'acceptabilité sociale du projet à Saint-Mathieu-de-Rieux ;
- le rôle et l'implication des MRC ;
- les relations avec les citoyens du Club de chasse et de pêche Appalaches ;
- le respect des droits de chasse et pêche pour tous les citoyens qui utilisent le territoire non organisé de Lac-Boisbouscache ;
- le respect du caractère public du territoire non organisé de Lac-Boisbouscache qui couvre la majorité de la zone d'étude du projet ;
- l'importance pour les citoyens de récupérer leur forêt publique dans le territoire non organisé de Lac-Boisbouscache ;
- les contraintes d'accessibilité et la difficulté pour l'ensemble des usagers de pouvoir utiliser et jouir entièrement du territoire non organisé de Lac-Boisbouscache.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bureau de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière	155, rue Principale
Bureau de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux	41, rue de l'Église
Bureau de la municipalité de Saint-Médard	51-A, rue Principale Est
Conseil de bande de la Première Nation Malécite de Viger	217, rue de la Grève, Cacouna

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés sur le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
13 juin 2015	<i>Le Soleil</i>	
17 juin 2015		<i>Info Dimanche</i>
18 juin 2015	<i>Le Devoir</i>	
24 juin 2015		<i>L'Avantage</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2015		<i>Info Dimanche</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2015		<i>L'Avantage</i>

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
11 juin 2015 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	420	Site Web et compte Twitter du BAPE 469 abonnés
16 juin 2015 Erratum du communiqué émis le 11 juin 2015	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	420	Compte Twitter du BAPE 472 abonnés
9 juillet 2015 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 484 abonnés

## La séance d'information

<b>Date</b>	Le jeudi 9 juillet 2015 à 19 h 30
<b>Lieu</b>	Salle Desjardins du Parc du mont Saint-Mathieu 121, chemin du Lac Sud Saint-Mathieu-de-Rioux
<b>BAPE : Animation</b>	M. Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier
<b>Accueil et prise de notes</b>	M. Luc Nolet, conseiller en communication
<b>Promoteur</b>	M <sup>me</sup> Catherine Thomas, développeur de projets, EDF EN Canada M. Michel Lagacé, président, Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent s.e.n.c. M <sup>me</sup> Nathalie Leblanc, chef de service, PESCA Environnement
<b>Assistance</b>	98 personnes
<b>Durée</b>	2 h 30

## Les relations de presse

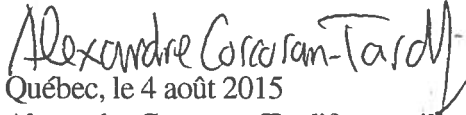
Aucun média n'était présent à la séance d'information du 9 juillet 2015.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. À la suite du communiqué de presse émis le 11 juin 2015, les journaux *L'Avantage* et *L'Info Dimanche* ainsi que la chaîne de télévision *Argent* du Groupe TVA ont repris essentiellement le contenu du communiqué de presse et l'information sur la séance d'information.

## Les communautés autochtones

Il est à noter que la communauté autochtone de la Première Nation Malécite de Viger est partenaire dans le projet. À la suite d'une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il a été décidé d'ouvrir un centre de consultation au sein de cette communauté pour permettre aux citoyens d'avoir accès à l'ensemble des documents de l'étude d'impact.

  
Québec, le 4 août 2015

Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication, chargé du dossier  
En collaboration avec Luc Nolet, conseiller en communication